

Directeurs Médicaux des Nations-Unies

Directives sur la vaccination et la prévention du paludisme

Pour le personnel en voyage officiel et le personnel soignant de l'ONU

Février 2018

- Les recommandations qui suivent s'adressent à toutes les Organisations et fonctionnaires des Nations-Unies et ont pour but de réduire les risques de contracter le paludisme et autres maladies pouvant être prévenues par la vaccination.
- Les Sections 1 et 2 s'appliquent à tous les fonctionnaires en voyage officiel.
- La Section 3 s'applique spécifiquement au personnel soignant, défini comme tout individu intervenant dans le soin au patient.
- Notez que ces directives doivent être appliquées en fonction de l'histoire vaccinale individuelle, de l'état de santé, de la ou les destination(s), de l'itinéraire du voyage, du type de voyage, de la durée du séjour etc.
- Si vous utilisez une version imprimée de ce document, assurez-vous de consulter le site suivant <https://hr.un.org/page/travel-health-information> pour accéder à la version la plus récente.
- Merci de contacter msdpublichealth@un.org si vous avez des questions.

	Catégorie	Description	Vaccins ou Prévention du paludisme (comme spécifié par l'OMS dans le tableau annexe)	Directives des Directeurs Médicaux de l'ONU
1	Vaccins de routine recommandés à tout fonctionnaire, quelque soit la destination du voyage	Ces vaccins font partie du tableau des vaccinations recommandées chez l'enfant (Se référer à: http://www.who.int/ith/vaccines/en/)	<ul style="list-style-type: none"> • Diphtérie, tétanos et Coqueluche (DTCoq) • Rougeole Oreillons et Rubéole (ROR) • Poliomyélite • Hépatite B • Grippe saisonnière (injection annuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les fonctionnaires devraient être à jour avec la liste actualisée de ces vaccins. Tous ces vaccins devraient être administrés suffisamment tôt (2 semaines en moyenne avant le départ) pour qu'une protection appropriée se développe. • Les consultations médicales pré-voyage constituent une bonne opportunité pour les fonctionnaires de vérifier leur statut vaccinal avec le soignant.

2

Vaccins et prévention du paludisme recommandés à tout fonctionnaire voyageant vers certaines destinations

a) Vaccins obligatoires pour certains pays :

Certains pays exigent la preuve de vaccination aux voyageurs désirant entrer ou sortir du pays.

Les exemples incluent :

- *Le vaccin contre la fièvre jaune pour les voyageurs allant vers, ou venant de pays/zones à risque de fièvre jaune.*
- *Le vaccin contre la méningite (Les informations, pour les pèlerins allant en Arabie Saoudite, sont accessibles sur le site <https://www.saudiembassy.net/hajj-and-umrah-health-requirements>)*
- *Le vaccin contre la polio (OPV or IPV)*

- Tout fonctionnaire voyageant devrait être au courant et se conformer aux exigences du pays de destination (pour l'entrée et la sortie du territoire).
- Pour obtenir des informations sur les exigences du pays de destination en matière de fièvre jaune et autres maladies, merci de consulter www.who.int/ith/en/.
- Se renseigner auprès des ambassades et consulats permet d'obtenir les informations les plus récentes.

b) Vaccins recommandés pour certaines destinations:

Certains vaccins sont recommandés pour assurer une protection contre les maladies endémiques au pays de provenance ou de destination, pour protéger les voyageurs et prévenir la propagation des maladies dans et entre les pays.

Les exemples incluent:

- Le Choléra
- L'Hépatite A et/ou E
- L'Encéphalite Japonaise
- La Méningite
- La Polio (dose de rappel adulte)
- La fièvre Typhoïde
- La Rage
- L'Encéphalite à tiques

- Le fonctionnaire devrait demander conseil auprès des services médicaux de son Organisation pour évaluer le risque personnel et obtenir les directives sur les vaccins nécessaires pour la destination.
- De plus, le fonctionnaire peut se référer au site <https://wwwnc.cdc.gov/travel/> pour les vaccins recommandés en fonction de la destination.

c) Prévention du paludisme nécessaire :

La prévention des piqûres de moustiques et la prophylaxie par des médicaments anti-palustres sont recommandées par l'OMS pour les voyages à destination des pays à transmission palustre.

Quatre types de prévention du paludisme (Type A, B, C, D) sont spécifiés par l'OMS, selon le profil du risque de paludisme du pays (Annexe).

- Le fonctionnaire voyageant vers des pays à transmission palustre devrait consulter le site <http://www.who.int/ith/2017-ith-country-list.pdf?ua=1> pour le type de prévention à suivre (Annexe).
- Notez que le choix de la prophylaxie anti-palustre dépend de l'endroit précis, de la durée et du type de séjour, et est basé sur l'évaluation du risque de santé spécifique incluant l'histoire médicale personnelle.

3

Vaccins recommandés à tout le personnel soignant de l'ONU

Les soignants directement en contact avec les patients ou avec du matériel infectant devraient soit :

- Être vaccinés contre cette liste de maladies
- ou**
- Avoir des preuves/ documents de leur immunité contre ces maladies.

- L'Hépatite B
- La Polio
- La Diphtérie
- La Rougeole
- La Rubéole
- La Méningite
- La grippe
- La Varicelle

- Les soignants sont définis comme toutes les personnes impliquées dans le soin au patient, ie les médecins, les infirmiers(ères), le personnel d'urgence, les techniciens de laboratoire, les pharmaciens et les dentistes.
- Cette liste de vaccins est basée sur les recommandations vaccinales de l'OMS pour le personnel soignant et est disponible sur le site http://www.who.int/immunization/policy/immunization_routine_table4.pdf?ua=1

Annexe : Méthodes de Prévention anti-palustre recommandées par l’OMS

(<http://www.who.int/ith/2017-ith-chapter7.pdf?ua=1>)

Selon le type de risque de paludisme spécifique à la zone du pays ou du territoire visité (voir la Liste des pays), la prévention recommandée peut être :
 prévention des piqûres de moustiques seulement, ou bien
 prévention des piqûres de moustiques et une chimioprophylaxie, et/ou
 un traitement de réserve d'urgence du paludisme, comme le montre le Tableau 7.1 (voir aussi le Tableau 7.2 pour les détails de chaque médicament)

Tableau 7.1 : Les risques de paludisme et les types de prévention

	Risque de Paludisme	Type de prévention
Type A	Risque très limité de transmission du paludisme	Prévention des piqûres de moustiques seulement
Type B	Risque d'un Paludisme à <i>P. vivax</i> seulement	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie par chloroquine ou doxycycline ou atovaquone-proguanil ou méfloquine (choisir selon la sensibilité du parasite, les effets secondaires connus et les contreindications) ^a
Type C	Risque d'un Paludisme à <i>P. falciparum</i> et résistance à la Chloroquine et à la sulfadoxine/ pyriméthamine signalée	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie par atovaquone-proguanil ou doxycycline ou méfloquine (choisir en considérant les effets secondaires connus et les contreindications) ^a
Type D	Risque d'un Paludisme à <i>P. falciparum</i> conjugué à une polypharmacorésistance signalée	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie par doxycycline ou atovaquone-proguanil ou méfloquine (choisir en fonction du type de pharmacorésistance signalée, des effets secondaires et des contreindications) ^{a,b}

a- Les personnes qui se rendent dans des zones rurales où le risque d'infection palustre est faible, peuvent associer un traitement de réserve d'urgence à la prévention des piqûres de moustiques.

b- Dans certaines zones où sévit un paludisme polypharmacorésistant, la chimioprophylaxie par la méfloquine n'est plus recommandée. Il s'agit du Cambodge, du sud-est du Myanmar et de la Thaïlande.